

COMMUNE  
DE  
VELESMES ECHEVANNE  
70100

mail : commune-de-velesmes@orange.fr

REUNION DE CONSEIL du 24 juillet 2019

Membres présents : Guy JACQUIN - Patrice HAIZE – Michel SEGUIN - Thierry JACQUIN – Stéphane GAULIARD – Régine GOITTET - Stéphane PARIS - Daniel JOURDET  
Membres absents : Laurent MAIRE, Laurent JARROT, Christine PAUCHET, Pascal RENAUDOT, Alexandra RUINARD, Frédéric ALLEMAND, Christophe MOREL

La séance est ouverte à : 20h35  
Secrétaire de séance : Régine GOITTET

Date de convocation : 19/07/2019  
Date d'affichage : 19/07/2019

1/ Salle des fêtes : projets architecte

A la réunion du 17 juillet dernier, l'architecte Sandrine CARTALLIER a présenté les projets de réhabilitation de la salle des fêtes. Les 3 solutions proposées passent par la démolition de la salle actuelle et une construction neuve avec une utilisation partielle du bâtiment actuel restant.

Les différentes options font partie de l'Avant Projet Sommaire et devront être discutés avant le projet définitif qui devra être établi en septembre.

Les potentiels utilisateurs de ces futurs équipements seront consultés durant l'été.

Les différents projets seront envoyés aux responsables d'associations qui seront invités à une réunion en mairie le mercredi 7 août à 19h00.

2/ Aménagement du carrefour d'Onay : projet SMOD

La SMOD a présenté son étude pour la sécurisation du carrefour route de Onay. Le montant des travaux s'élèverait à 92 820 € H.

Le conseil décide de ne pas engager ces travaux au vu de leur coût trop important et va étudier une autre option de sécurisation de ce carrefour.

Vote pour : à l'unanimité

3/ Changements locataire garage :

Suite à la vacance d'un garage, et la demande faite par un particulier, le garage est attribué par établissement d'un bail à Mme et Mr Marichal Jean-Claude en remplacement de Mr Olivier Marsolat, ceci pour la somme de 25 €, à la date du 1er août 2019.

Vote pour : à l'unanimité

4/ Location logement 6 place de l'église :

Comme convenu avec la future locataire de ce logement, un bail est établi du 1/08/2019 jusqu'au 31 décembre 2019, après discussion, au prix de 460 € mensuels, de déduire du 1er loyer la somme de 170 € (achats peinture).

Vote pour : à l'unanimité

5/ Caution logement 6 place de l'église :

Suite au devis demandé pour les travaux de réparation de l'appartement quitté par l'ancienne locataire, le conseil décide de ne pas rembourser la caution de 460 € (travaux estimés à 700 €).

Vote pour : à l'unanimité

6/ Questions diverses :

- Travaux assainissement raccordement Echevanne – Velesmes : réunion mercredi 31/07 à 14h00 en mairie de Velesmes
- avis de remplacement prochainement des compteurs électriques par les compteurs Linky
- restrictions eau

La séance est levée à 22h45

